

**RAPPORT DE PRESENTATION
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 FEVRIER 2010**

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- ❖ **ADMINISTRATION GENERALE**
 - RAPPORT N°1: SIAPBE – Modification des statuts
 - RAPPORT N°2: Modification des membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de sécurité et de prévention de la délinquance (SIVU)
 - RAPPORT N°3: Adoption du règlement du concours vidéo « Mon Bois-Hourdy »

- ❖ **FINANCES**
 - RAPPORT N°4: Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2010
 - RAPPORT N°5: Demandes de Dotations Globales d'Equipement pour l'exercice 2010
 - RAPPORT N°6: Remise gracieuse de frais de fourrière
 - RAPPORT N°7: Association des Jardins Familiaux de l'Oise (section de Chambly)- Réalisation d'abris de jardin

- ❖ **TRAVAUX- MARCHES PUBLICS**
 - RAPPORT N°8: Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la Porte Sud de l'Oise- Attribution du marché

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2009-111 portant passation d'un contrat avec ELECTRICITE DE FRANCE pour le gymnase Aristide Briand DIRECTION DCECL 99 RUE LE TITIEN 80084 AMIENS CEDEX 2 « Diagnostic profil consommation 21 » Site : gymnase Aristide Briand. Le coût total de cette prestation est de 500.00 € HT.

SG-DM-2009-112 ANNULEE

N° SG-DM-2009-113 portant passation d'un contrat de quatre abonnements France 5 pour les écoles Salengro, Lahille, Conti et Camus avec LESITE.TV. 10-14 RUE HORACE VERNET 92785 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9 « 4 abonnements France 5 au Service Interactif de Télévision Educative pour les écoles Salengro, Lahille, Conti et Camus année 2009. Le coût total de cette prestation est de : 860 € TTC.

N° SG-DM-2009-114 portant passation d'un contrat de licence avec MIRANE 16 RUE DU 8 MAI 1945 LE FORUM ENTREE 19 33150 CENON. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : High Box : gestion écran Player High view Box + maintenance annuelle. Le coût total de cette prestation est de 2 767,80 € HT.

N° SG-DM-2009-115 portant passation d'un marché en vue de la pose de cordons lumineux, de guirlandes de Noël et l'acquisition de fournitures diverses.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Forclum, sise 15 ter rue des frères Péraux – 60180 NOGENT SUR OISE, pour un montant de :

Lot n°1 : Pose de cordons lumineux et de guirlandes

▶ soit 17.197,04 € TTC

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Technic industries Décolum, sise BP2 – 77760 URY, pour un montant de :

Lot n°2 : Acquisition de fournitures diverses

▶ Minimum : 2.000,00 € HT - Maximum : 10.000,00 € HT

N° SG-DM-2009-116 Portant création de la régie de recettes pour la vente de rubans rouges dans le cadre de la journée mondiale contre le sida. Cette régie encaisse les droits liés à la vente de rubans rouges dont le prix de vente est fixé à 2,00 € (deux euros) l'unité. Les recettes seront imputées au compte 7088.

N° SG-DM-2009-117 portant passation d'une convention de formation continue avec Condorcet Formation 8 BIS RUE DE SOLFERINO 75007 PARIS. Rôle et mission des élus le 28 novembre 2009. Le coût total de ces prestations est de 3 000,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-118 portant passation d'un contrat de service avec PAGES JAUNES 4 RUE DES FRERES GONTIER BP 70179 59444 WASQUEHAL CEDEX. Abonnement annuel à Pages Jaunes. Le coût total de cette prestation est de 1 901,64 € TTC.

N° SG-DM-2009-119 portant passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de divers aménagements de sécurité routière

» de signer l'avenant n°1 au marché sus désignée avec le cabinet SAEM, sis 405 rue des Marchands 60230 Chambly, pour un montant de 5.382,00 € TTC

» de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 100.522,00 € HT.

N° SG-DM-2009-120 portant passation d'une convention ponctuelle de partenariat musical avec la Fédération nationale des CMR 2 PLACE DU GENERAL LECLERC 94130 NOGENT SUR MARNE.

Cette convention a pour objet la prestation suivante : 10 séances d'une heure entre le 19 novembre 2009 et le 4 mars 2010 à la Maison de l'Enfance. Le coût total de cette prestation est de 585,80 €.

40% seront facturés au 15 décembre 2009.

60% seront facturés au 4 mars 2010.

N° SG-DM-2009-121 portant passation d'un contrat de service pour la Maison de l'Enfance avec

MANPOWER 1078 RUE SAINT HILAIRE 60150 COUDUN. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Mise à disposition d'un salarié temporaire : Infirmière D.E. pour la Maison de l'Enfance Du 2 novembre au 30 novembre 2009. Le coût de cette prestation est de 33.30 € HT.(heure normale) pour 35 heures par semaine.

N° SG-DM-2009-122 renouvellement du contrat d'assistance et de maintenance du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS 1 burospace 91571 BIEVRES CEDEX. Ce renouvellement du contrat a pour objet les prestations suivantes : Assistance et maintenance du Logiciel ATAL II pour une durée de 1an : du 1er novembre 2009 au 31 octobre 2010. Le coût total de ces prestations est de 1 840.12 € HT.

N° SG-DM-2009-123 Portant mise à disposition de locaux municipaux, rue Pierre Wolf Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle de Picardie (AFIPP) représentée par Monsieur David GAUGAIN, Directeur, 52 avenue de la République 60000 BEAUVAIS. Cette mise à disposition est accordée contre versement d'un loyer de 900€/mois et selon les modalités fixées par ladite convention, du 2 novembre 2009 au 20 juin 2010.

N° SG-DM-2009-124 portant d'un contrat annuel avec SVP 70 rue des Rosiers 93585 SAINT-OUEN Cedex. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Service téléphonique d'aide juridique du 11 décembre 2009 au 10 décembre 2010. Le coût de cette prestation est de 340.00 €/mois H.T.

N° SG-DM-2009-125 portant passation d'un avenant de tarification couleur pour les copieurs XEROX des écoles avec OLRIC SA. L'ERMITAGE 12 RUE D'AUMALE 60500 CHANTILLY. Cet avenant au contrat a pour objet la prestation suivante : Prix de la page couleur pour les 6 photocopieurs 7232 des écoles. Le coût de la page couleur est de 0.10000 € HT.

N° SG-DM-2009-126 portant passation d'un marché de prestations topographiques pour l'aménagement du carrefour Vauquelin
» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec le cabinet JEANSON, domiciliée 1 rue Joseph le Guluche – 95290 l'Isle Adam, pour un montant de 1.447,16 € TTC.

N° SG-DM-2009-127 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en sécurité de la verrière du gymnase Raymond Joly et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec le groupement sus désigné représenté par l'agence d'architecture Cottrell Macary, domiciliée 46 rue des Archives – 75004 Paris, et les co-traitants sus mentionnés avec un taux de rémunération de : 8,5 % du montant prévisionnel des travaux (73.000,00 € HT), soit un montant de : 7.421,18 € TTC

N° SG-DM-2009-128 portant passation d'un avenant au marché d'entretien des terrains de football de la commune
» de signer l'avenant n°1 au marché relatif aux prestations sus désignées avec la société YACO NATURE, domiciliée 9 quai du 4 septembre – 92100 Boulogne, portant modification des indices.

N° SG-DM-2009-129 portant passation d'un marché pour la location, le transport, le montage, le démontage d'une patinoire de plein air de 200m² et le gardiennage des installations.
» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société COM e-VISTA, sise 1, rue du Château – 77300 FONTAINEBLEAU, pour un montant de :
Lot n°1 : Location, transport, montage et démontage d'un plancher et d'une patinoire de 200 m², gestion, régie et animation de la patinoire
▶ soit 45.000,00 € TTC
» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Soum Top Sécurité Privée, sise 14 rue du Bois Guillaume – 91000 EVRY, pour un montant de :
Lot n°2 : Gardiennage des installations
▶ Minimum : 4.000,00 € HT - Maximum : 10.000,00 € HT

N° SG-DM-2009-130 Portant mise à disposition d'un bâtiment rue Jean Renoir. Une convention de mise à disposition d'un bâtiment appartenant à la commune situé 299 et 301 rue Jean Renoir à Chambly est signée avec :

SARL PROMOFLEUR Représentée par Monsieur Patrice DELARDIERE 193/217 rue Louis Juvet 60230 CHAMBLY. Cette mise à disposition est accordée du 9 novembre 2009 au 31 décembre 2009, pour un montant de 500,00 €.

N° SG-DM-2009-131 Acquisition d'un producteur eau chaude pour le restaurant municipal Flora Tristan

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société COFELY, sise Agence de Beauvais - 15, rue Emmaüs – 60000 BEAUVAIS, pour un montant de : 7.764,43 € TTC

N° SG-DM-2009-132 portant passation d'un marché en vue de la réalisation de diagnostics amiante avant démolition dans le cadre de la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la porte sud de l'Oise

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société A.C.E, domiciliée 58, rue de Lapomarde 60230 CHAMBLY, pour un montant de : 2.021,24 € TTC.

N° SG-DM-2009-133 portant passation d'un contrat d'engagement avec BRUN FACCIO pour la représentation d'un spectacle à la Maison de l'Enfance.

PRODUCTIONS BRUN-FACCIO 13 ALLEE DU CENTRE 93250 VILLEMOMBLE. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Représentation d'un spectacle intitulé « AU PAYS DES COULEURS » le mercredi 9 décembre 2009 à la Maison de l'Enfance. Le coût total de cette prestation est de 430,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-134 portant passation d'un contrat de cession d'un spectacle avec le théâtre UVOL. 2 PLACE LOUISE MICHEL 95310 SAINT OUEN L'AUMONE. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : 7 représentations du spectacle « Histoire d'Orient » du 8 au 17 décembre 2009. Le prix total de la billetterie est de 2460.00 €.

N° SG-DM-2009-135 Fixant les tarifs du restaurant municipal. Article 1 : Les tarifs du restaurant municipal à compter du mois de janvier 2010, sont fixés de la manière suivante :

1 Catégories	Prix par repas
Enfants des écoles primaires et maternelles de Chambly	3,97 €
Personnel communal	4,15 €
Enseignants surveillant la cantine (déduit directement de leurs vacances)	
Enseignant ne surveillant pas la cantine	5,47 €
Autres	10,50 €
Goûters	0,66 €

N° SG-DM-2009-136 portant passation d'un contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de trois courts de tennis extérieurs situés rue Raymond Joly.

SAEM

405 RUE DES MARCHANDS

60230 CHAMBLY

Ce contrat a pour objet la prestation suivante :

« Réalisation de trois courts de tennis extérieurs »

Site : rue Raymond Joly.

ARTICLE 3 :

Le coût total de cette prestation est de 1 459.12 € TTC.

N° SG-DM-2009-137 Fixant le tarif de l'étude surveillée. Le tarif de la séance d'étude surveillée est fixé à 20 € par mois et par enfant à compter du mois de janvier 2010.

N° SG-DM-2009-138 portant passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec l'association CONTE LA D'SSUS. 276 ROUTE NATIONALE 60400 SALENCY. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : 4 représentations dans les écoles (Triolet, Lahille, Salengro et Camus) du 15 au 17 décembre 2009. Le coût total de la prestation est de 1312.80 €.

N° SG-DM-2009-139 Fixant les tarifs de la fête foraine : Les tarifs de la fête foraine sont fixés de la manière suivante à compter du 1er septembre 2009.

Pour une durée de 3 semaines :

	ELECTRICITE, EAU	DROITS DE PLACE
Brasseries, buvettes, boutiques et stand de tir :		
moins de 4 mètres linéaires	9€/mètre linéaire (électricité incluse)	
à partir de 4 mètres linéaires	13€/mètre linéaire électricité incluse)	
Grands métiers, Scooters et kartings : (plus de 100 m ²)	120 €	90 €
Moyens métiers : (de 50 m ² à 100m ²)	100€	70 €
Petits métiers : (moins de 50 m ²)	80 €	60 €
Boîte à jeux et jeux de force :	15 €	15 €

Tarif forfaitaire pour mobil-home et caravanes : 50 € / 3 semaines

N° SG-DM-2009-140 portant passation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la maison de solidarité et de la salle Camille Desmoulins

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec l'OPAC sise 1 Cours Scellier – BP 80616 – 60016 Beauvais Cedex, pour un montant de :

▶ soit 5.112,90 € TTC (cinq mille cent douze euros et quatre vingt dix centimes toutes taxes comprises).

N° SG-DM-2009-141 portant passation d'un marché pour la fourniture, l'installation et la mise en place d'un système de vidéo protection

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société LANETCIE, domiciliée 23 rue de la Fraternité – 95460 Ezanville, pour un montant estimé de :

- ▶ 22.202,12 € HT (vingt deux mille deux cent deux euros et douze centimes hors taxes)
- ▶ 4.351,62 € de TVA
- ▶ soit 26.553,74 € TTC (vingt six mille cinq cent cinquante trois euros et soixante quatorze centimes toutes taxes comprises).

Le montant de la maintenance annuelle est de : 2.464,00 € HT, soit 2.946,94 € TTC.

N° SG-DM-2009-142 portant passation d'un marché en vue de la réalisation de prestations de géomètre dans le cadre de la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la porte sud de l'Oise

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société CAILLEUX FOUCHE, domiciliée 42 rue Marcelin Berthelot – BP 74 – 93701 Drancy Cedex, pour un montant de :

- ▶ 20.600,00 € HT (vingt mille six cent euros hors taxes)
- ▶ 4.037,60 € de TVA
- ▶ soit 24.637,60 € TTC (vingt quatre mille six cent trente sept euros et soixante centimes toutes taxes comprises).

N° SG-DM-2009-143 portant passation d'un avenant au marché en vue de la réalisation de travaux de rénovation de l'école Salengro – lot 1 : électricité
▶ de signer l'avenant n°1 au marché sus désignée avec la société SETEL sise ZI de CDF Chimie – Villers St Paul – 60870 Rieux, pour un montant de :
soit 8.294,26 € TTC

N° SG-DM-2009-144 Portant création de la régie de recettes pour la patinoire (édition 2009)
Considérant que, pour les fêtes de fin d'année, la commune fait installer une patinoire en glace naturelle, du 18 décembre 2009 au 3 janvier 2010 ;
Article 1 : Il est institué, du 18 décembre 2009 au 3 janvier 2010, auprès de la commune de Chambly une régie de recettes.
Article 2 : Cette régie encaisse les droits liés à la vente de tickets d'entrée pour la patinoire dont le prix est fixé à 2,50 € (deux euros et cinquante centimes) par personne.

N° SG-DM-2009-145 portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant pour la Patinoire (édition 2009).

N° SG-DM-2009-146 portant passation d'un marché pour la mise en sécurité routière de diverses rues de la commune
▶ de signer le marché relatif aux travaux sus désignés avec la société SYLVAIN JOYEUX, domiciliée 10 rue Emmaüs – BP 20897 – 60008 Beauvais Cedex, pour un montant estimé de :
▶ soit 77.689,53 € TTC.

N° SG-DM-2009-147 portant passation d'un marché de transport collectif de personnes
▶ de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société Kéolis Oise sise 21 avenue Félix Lovat – 60300 SENLIS, pour une période allant du 1er janvier au 1er septembre 2010. Il est prévu de reconduire le marché deux fois, pour une durée de un an (du 02/09/2010 au 01/09/2011 et du 02/09/2011 au 01/09/2012) pour un montant de :
Lot n°1 : Navette sur le territoire communal
▶ minimum : 20 000,00 € HT / maximum : 35 000,00 € HT
Lot n°2 : Transport collectif de personnes en dehors du territoire communal
▶ minimum : 10 000,00 € HT / maximum : 30 000,00 € HT

N° SG-DM-2009-148 Additif à l'avenant de tarification couleur pour les copieurs XEROX 7232 de la mairie avec OLRIC SA L'ERMITAGE 12 RUE D'AUMALE 60500 CHANTILLY. Cet additif à l'avenant du contrat a pour objet la prestation suivante : Prix de la page couleur A4=A3 pour tous les photocopieurs XEROX 7232 de la mairie. Le coût de la page couleur est de 0.069 € HT de façon rétroactive au démarrage des contrats.

N° SG-DM-2009-149 – Renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel URBAPRO avec OPERIS (SERCL) 1-3 RUE DE L'ORME SAINT GERMAIN 91160 CHAMPLAN. Pour la réalisation de la prestation suivante : « Maintenance du logiciel URBAPRO pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2012 ». Le coût total de cette prestation s'établit comme suit : 1 650.40 HT, soit 1 973.88 € TTC.

N° SG-DM-2009-150 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la démolition de bâtiments, de dallages béton et nettoyage de plate-forme, en vue de la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la porte sud de l'Oise
▶ de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société F.C.I.D., domiciliée 1 rue du Docteur Schweitzer – 44 550 Montoir de Bretagne, pour un montant de :

- ▶ 15.500,00 € HT (quinze mille cinq cent euros hors taxes)
- ▶ 3.038,00 € de TVA
- ▶ soit 18.538,00 € TTC (dix huit mille cinq cent trente huit euros toutes taxes comprises).

N° SG-DM-2009-151 portant passation d'un contrat pour un concert avec ELLIPSE.
CHEZ LAURENT GRAMMATICO
12 RUE MAURICE DOLIGER
60530 DIEUDONNE
Ce contrat a pour objet la prestation suivante :
Concert Ellipse Rock Français

au parc Chantemesse. Le coût de cette prestation est de 300,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-152 portant passation d'un contrat FAST pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité avec CDC FAST 195 BOULEVARD SAINT GERMAIN 75007 PARIS. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Mise en place PES V2 pour une durée de 1 an (du 26/12/09 au 25/12/10). Le coût de la prestation est de 1136.00 € TTC.

N° SG-DM-2009-153 portant passation d'un marché concernant la réhabilitation des toitures du Restaurant Municipal Flora Tristan, de la Mairie, de la Trésorerie et de la Salle Joliot Curie

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société CORIS CONSTRUCTION, domiciliée Rue Nicolas Copernic – 60230 CHAMBLY Cedex, pour un montant de :

Tranche ferme :

▶ soit 24.204,95 € TTC.

conditionnelle n°1 :

▶ soit 33.216,41 € TTC.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°1 : SIAPBE – Modification des statuts

Rapporteur : Daniel BESSE

Par délibération en date du 16/02/2009 le conseil municipal a décidé du transfert de compétences de la commune de Chambly en matière de contrôle et entretien de l'assainissement non collectif à la Communauté de Communes du Pays de Thelle . Le SIAPBE a dû modifier ces statuts afin de les mettre en cohérence avec la situation de Chambly.

L'article 2 des statuts du SIAPBE est modifié comme suit :

Le syndicat intercommunal de Persan, Beaumont et environs a pour but :

- *L'entretien et l'exécution des collecteurs intercommunaux ainsi que des ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs d'orages, vannes, bassins, ...) situés sur le territoire des communes adhérentes au syndicat,*
- *L'aménagement et l'entretien de la station d'épuration intercommunale située à Persan.*
- *Le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif situées sur le territoire des communes adhérentes au syndicat à l'exception de la commune de Chambly.*
- *Le contrôle et la vérification des branchements d'assainissement collectif situés sur le territoire des communes adhérentes au syndicat.*

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la modification et d'approuver les nouveaux statuts.

RAPPORT N°2 : Modification des membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de sécurité et de prévention de la délinquance (SIVU)

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Suite à l'adoption des statuts du S.I.V.U au conseil municipal du 26/03/2009, il est demandé au conseil municipal de désigner ses représentants au S.I.V.U :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel FRANCAIX	Louis PASQUIER
René DISTINGUIN	Marc VIRION

RAPPORT N°3 : Adoption du règlement du concours vidéo « Mon Bois-Hourdy »

Rapporteur : Pascal BOIS

La commune de Chambly organise un concours vidéo à l'occasion de la fête du Bois Hourdy et il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement de participation au concours vidéo « Mon Bois-Hourdy »

Pièce jointe : règlement du concours vidéo

FINANCES

RAPPORT N° 4 : Débat d'Orientation Budgétaire- Exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Selon les prévisions du Fonds monétaire international, la profonde récession mondiale est entrée dans une nouvelle phase. La reprise est amorcée mais devrait toutefois être lente.

La contraction de l'activité mondiale atteindrait environ 1% en 2009.

La croissance mondiale anticipée en 2010, bien que positive, serait plus faible qu'avant la crise (environ + 3 % en 2010 contre plus de 5 % en 2007).

La zone Euro devait sortir de la récession au second semestre 2009 et d'après les prévisions du FMI, la contraction de l'activité atteindrait 4,2 % sur l'ensemble de l'année, après + 0,7 % en 2008.

Pour 2010, le FMI anticipe une reprise modérée, à hauteur de 0,3 % tandis que le consensus des économistes prévoit en moyenne + 1,3 % (les écarts de prévisions sont assez forts et fluctuent entre 0 % et + 2,4 % selon les instituts).

L'inflation de la zone Euro devrait rester faible en 2010 (+ 0,8 % selon le FMI après + 0,3 % en 2009).

Après quatre trimestres de repli, le produit intérieur brut de la France enregistre, à partir du printemps, deux trimestres consécutifs de hausse très modeste, à hauteur de 0,3 % chacun.

Au global, sur l'année 2009, le consensus des économistes anticipe un recul du PIB de 2,2 %.

La consommation des ménages, traditionnellement le principal moteur de la croissance française, peine à repartir au troisième trimestre, après + 0,3 % enregistré le trimestre précédent et - 1,4 % au premier trimestre. Le marché du travail continue de se détériorer très fortement et le maintien du chômage à un niveau élevé pèse sur le moral des ménages.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le consensus des économistes prévoit une hausse modérée de l'ordre de 0,6 %.

Toujours selon le consensus des économistes, l'évolution du PIB pourrait atteindre + 1,2 % en 2010 (ce qui a été retenu par le gouvernement) mais

les prévisions de croissance oscillent selon les instituts autour de cette moyenne entre + 0,2 % et +2,5 % et reflètent bien le contexte d'incertitude actuel. La hausse des prix pourrait se limiter à 1,4 % sur l'ensemble de l'année 2010.

Dans ce contexte incertain, l'Etat entend faire participer plus que jamais les collectivités locales à l'effort d'assainissement des finances publiques. C'est d'autant plus surprenant que la dette cumulée des collectivités locales est de 150 Milliards tandis que l'Etat a une dette cumulée de plus de 1.500 Milliards !

Cette politique est particulièrement visible sur la progression des dotations aux collectivités qui ne progresse plus que de la moitié de l'inflation retenue (Cf. II).

La pertinence de cet indice de prix est également à mettre en cause. Si l'inflation est en effet bien l'instrument de mesure de la variation du niveau général des prix des biens et services proposés aux consommateurs, il ne reflète pas nécessairement l'inflation supportée par les communes, compte tenu des spécificités de leurs dépenses.

Ainsi sur la période 1999-2008, l'inflation supportée par les communes a été plus vive que celle supportée par les ménages (+ 2,8 % contre + 1,8 %). Cet écart s'est maintenu en 2009.

Nous ne pouvons donc que constater la détérioration des comptes de l'Etat et leur impact sur les collectivités territoriales.

II - LES DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIERES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010 RELATIVES AUX COMMUNES

[Ne sont ici traité que les principales dispositions pouvant avoir une incidence sur la commune de Chambly]

Cette année, pas d'éparpillement et peu de mesures diverses.

En effet, véritable loi de réforme de la fiscalité économique locale dans la loi de finances, la suppression de la taxe professionnelle (TP) et son remplacement par la contribution économique des entreprises (CET) est sans aucun doute l'événement majeur de ces lois de finances 2010.

La commune ne percevant plus la taxe professionnelle depuis 2002, elle ne supportera pas de conséquences directes de cette réforme. Néanmoins, elle en subira les conséquences indirectes ainsi que les contribuables par les transferts de fiscalité organisés entre les collectivités locales (notamment les taxes ménages).

BASES D'IMPOSITION 2010 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

[ARTICLE 2 LF 2009 – 1518 BIS CGI]

Les coefficients 2010 sont fixés uniformément à 1,012 (1,015 en 2009 ; 1,016 en 2008 et 1,018 en 2007).

RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fruit de la nouvelle politique en direction des collectivités locales et illustration de la fin du contrat de croissance et de stabilité qui liait l'Etat et les collectivités territoriales, la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ne devrait plus progresser que de la moitié de l'inflation prévisionnelle soit + 0,6 % ce qui sera le cas de la principale dotation, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

TAXE DE BALAYAGE

[ARTICLE 97 LF 2010 – 1528 CGI]

les communes ou les EPCI à fiscalité propre qui exercent la compétence correspondante ont la possibilité d'instituer une taxe de balayage lorsqu'ils assurent le balayage des voies publiques qui incombent aux propriétaires riverains.

La loi de finances ne modifie pas l'économie générale de la taxe mais supprime la procédure d'enquête préalable destinée à recenser les propriétés riveraines dès lors que les possibilités actuelles d'accès aux informations cadastrales rendent superflue une telle procédure.

TAXE D'URBANISME

[ARTICLE 44 LFR 2009 – 1585C CGI – L142-2 CU]

La loi étend l'exonération facultative de taxe d'urbanisme (Taxe Locale d'Equipement [TLE], taxe des espaces naturels sensibles et versement pour dépassement du plafond légal de densité) dont bénéficient les logements construits par les bailleurs sociaux à ceux qu'ils acquièrent en l'état futur d'achèvement.

La décision d'exonération ou de réduction du tarif doit être prise par le conseil municipal pour la TLE ou par le conseil général pour la taxe des espaces naturels sensibles. L'exonération est soumise à une demande écrite du constructeur.

III – L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2009

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont connu en 2009 une baisse de l'ordre de 200 000 € (soit - 2,38 %) principalement due à la forte baisse des intérêts de la dette (-37 %) due à la fois à la bonne gestion de notre trésorerie et à la baisse des taux courts sur lesquels est indexée près de 50 % de notre dette.

Malgré le contexte défavorable, les charges de personnels et les charges à caractère général ont globalement été maîtrisées.

Ainsi, les charges de personnel n'ont connu qu'une augmentation de 1,40 % et les charges à caractère général sont restées au niveau de 2009 (baisse de 0,07 %).

Parallèlement, malgré une hausse du produit fiscal direct les **recettes réelles de fonctionnement** connaissent une stagnation (hausse de 0,70 %) démontrant ainsi les difficultés rencontrées dans ce secteur, notamment au titre des dotations de l'Etat et de nos partenaires

traditionnels comme la CAF qui poursuivent leur désengagement financier. L'Etat a engagé l'abandon des collectivités locales.

En 2009, l'organisation des services a été marquée par la création de deux services : le pôle SPJC et l'équipe « Propreté & embellissement de la ville ».

Les dépenses d'équipement en 2009 se sont élevées à un peu plus de **4 300 000 €** portant sur les principales réalisations suivantes :

- Acquisition du bâtiment ex Cosel (solde pour un montant de 1 400 000 €) et travaux d'aménagements intérieurs et de mise aux normes (200 000 €)
- Participation de la ville à la construction du gymnase Costantini (1 132 000 €)
- Début des travaux de construction de l'Ensemble de Services à la Population (460 000 €)
- Acquisition bâtiment ex APPIA (304 000 €)
- Fin des travaux de vestiaires et aménagements extérieurs au stade du Mesnil Saint martin (150 000 €)
- Fin des travaux de voirie relatifs aux rues Barbusse, Vermand et quartier Croix où l'on Prêche (180 000 €)
- Travaux dans les écoles (50 000 €)
- Acquisition de logiciels et matériels informatiques (50 000 € dont 31 000 € au titre de l'extension de la carte Facility)
- Financement du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise (150 000 €)

Il est à noter que la ville s'était engagée dans le cadre du plan de relance au titre d'une convention avec la Préfecture en prévoyant l'augmentation de ses dépenses d'investissement en 2009 par rapport à la moyenne des années 2004 à 2007.

Cet engagement a été largement dépassé ce qui permet désormais à la ville de bénéficier du FCTVA l'année suivant la réalisation effective des dépenses afférentes.

Pour financer les dépenses d'investissements de l'année 2009, la ville de Chambly a eu recours exclusivement aux subventions notamment de la Région et du Conseil Général et à l'autofinancement. Pour la 4^e année consécutive, la ville de Chambly n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissements.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'année 2009 a été marquée par la fin des travaux liés à la réfection de la rue Vermand et à la création du réseau devant se boucler avec le nouveau quartier de La Croix où l'on Prêche.

Des travaux ponctuels ont été également menés sur le réseau communal ainsi que son entretien.

Il est également à noter une hausse sensible du produit de la redevance (de l'ordre de 26 %).

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE

L'année 2009 a été consacrée à l'achèvement des acquisitions nécessaires à la disposition foncière des terrains inclus dans le périmètre de la ZAC pour un montant total de 1 040 000 € HT.

Parallèlement les études nécessaires à la réalisation des travaux de démolition et de VRD ont été commencées.

IV – ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2010

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Compte tenu des contraintes de plus en plus lourdes qui pèsent sur les collectivités locales et du contexte économique et financier précédemment décrit, notamment imposé par l'Etat, ainsi que des perspectives de croissance, les marges de manœuvres des collectivités locales, à produit fiscal constant, diminueront en 2010.

Dans ce contexte, il conviendra de continuer à strictement encadrer les dépenses de fonctionnement afin de continuer à dégager un autofinancement nous permettant de ne pas recourir à l'emprunt pour la 5^e année consécutive.

C'est en effet grâce à une gestion saine et maîtrisée du budget de fonctionnement depuis de nombreuses années que notre commune a pu financer un plan d'investissement des plus ambitieux au service de notre population.

Concernant les charges de personnels, elles seront d'abord impactées par la GVT. Il faudra également tenir compte de la création d'un emploi de policier municipal supplémentaire ainsi que le renforcement de l'équipe « Propreté & embellissement de la ville » par deux emplois CAE. La maîtrise des dépenses, notamment des heures supplémentaires, sera poursuivie et chaque départ d'agent quittant la collectivité, sera l'occasion d'une analyse en vue de poursuivre l'optimisation de l'organisation des services.

L'important soutien au monde associatif culturel, sportif et social sera également maintenu dans un souci de développement harmonieux de la ville qu'il soit sous forme de subventions ou d'aides directes dans la réalisation de manifestations.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous ne reviendrons pas sur les baisses déjà annoncées des dotations de l'Etat. Elles impacteront très fortement nos capacités financières.

Pour autant, nous rechercherons une maîtrise de notre fiscalité qui seule nous permettra de dégager les capacités d'autofinancement nécessaire pour assumer nos investissements.

Au chapitre des investissements, il convient de prévoir, outre le financement des opérations déjà engagées :

- Aménagements extérieurs des nouveaux ateliers municipaux.
- Aménagements du bâtiment ex APPIA pour y accueillir notamment la police municipale ; l'Ecole de Musique ; l'Harmonie...
- Poursuite des travaux de construction de l'ensemble de services à la population (restauration scolaire, accueil de loisirs et périscolaires, salles associatives)
- Travaux de réfection du carrefour Vauquelin
- Travaux de sécurité routière
- Réfection du mur du cimetière
- Réalisation de courts de tennis extérieurs
- Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Remplacement de la verrière Gymnase Raymond Joly
- Travaux liés à l'handicap : aménagement de la bibliothèque
- Extension de la Maison de la Solidarité
- Poursuite des travaux d'entretien du patrimoine communal (notamment réfection de l'électricité et mise en peinture des salles de classe de l'école Salengro ; réfection de toitures de plusieurs bâtiments communaux)
- Poursuite du remplacement des chaudières des bâtiments communaux dans le cadre de notre politique Agenda 21
- Etudes pour les aménagements complémentaires des terrains de football des Marais...
- Poursuite du déploiement du réseau de fibre optique afin de desservir l'ensemble des bâtiments communaux

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'entretien et le confortement du réseau communal et des ouvrages afférents seront reconduits en 2010.

La réalisation du nouveau réseau d'assainissement qui desservira notamment la ZAC de la Porte Sud de l'Oise devra également être inscrit au budget de cette année.

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE

L'année 2010 devrait voir se réaliser la dernière acquisition foncière permettant à la ville d'avoir l'entière maîtrise foncière de la zone (bâtiment ex GEMO).

De même les travaux de démolition seront réalisés ainsi que le commencement des travaux de VRD.

En terme de recette, l'acte de vente du lot n°2 d'une superficie de 41 412 m² devrait être signé en 2010 afin de permettre le début de la construction du Village des Loisirs.

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est demandé aux conseillers municipaux de débattre sur les orientations budgétaires.

RAPPORT N° 5: Demandes de Dotations Globales d'Equipelement pour l'exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

1. 1^{er} équipement mobilier de l'Ensemble des Services à la Population

Dans le cadre d'ouverture de l'Ensemble des Services à la Population, la municipalité doit réaliser un 1^{er} équipement mobilier (mobilier, petit matériel, gros matériel de cuisine)

Les dépenses prévues sont estimées à 131.316,00 € HT.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser ce premier équipement mobilier et à solliciter une subvention à hauteur de 40% de leur montant (plafonné à 170.000,00 €) auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipelement.

2. Travaux de réaménagement du carrefour Vauquelin

Dans le cadre du réaménagement du carrefour Vauquelin, la municipalité souhaite réaliser des travaux de mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées.

L'enveloppe totale des travaux est estimée à 450.000€ HT. Les dépenses de réaménagement de sécurité et d'accès handicapé prévues sont estimées à 250.000,00 € HT.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser ces travaux et à solliciter une subvention à hauteur de 50% de leur montant (plafonné à 100.000,00 €) auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipelement.

RAPPORT N° 6 : Remise gracieuse de frais de fourrière

Rapporteur : René DISTINGUIN

La police municipale a fait procéder à la mise en fourrière de plusieurs véhicules abandonnés sur la voie publique.

Plusieurs anomalies ont été constatées :

- Titre 5577/2006 (253,58€) : société ne possédant plus le véhicule lors de la mise en fourrière
- Titre 3094/2007 (250,53€) : personne décédée avant l'infraction
- Titre 1853/2009 (216,40€) : erreur de débiteur

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter une remise gracieuse de frais de mise en fourrière pour un montant total de 720,51 €.

RAPPORT N° 7: Association des Jardins Familiaux de l'Oise (section de Chambly)- Réalisation d'abris de jardin

Rapporteur : David LAZARUS

L'association des Jardins Familiaux de l'Oise (section de Chambly) a soumis à la ville son projet de construction d'abris de jardin sur les terrains qu'ils occupent actuellement au titre de leur activité.

Compte-tenu de l'intérêt pour la ville de ces réalisations notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21, de l'aménagement de la trouée verte en bordure de l'Esches et d'un investissement social pouvant permettre aux jardiniers de procéder à la production de produits bio à un coût très modeste, il est proposé de soutenir et de participer activement à la réalisation de ce projet par :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 41 600,00€ sur un coût de projet total de 53 100,00€. Il est à noter que par ailleurs, Monsieur le maire a sollicité et obtenu une subvention au titre de la réserve parlementaire de 7 500,00€, le solde de l'opération (4 000,00€) étant financé par l'association sur ses fonds propres ;
- La signature d'une convention d'objectifs et de moyens permettant la prise en compte des obligations réciproques au titre de ce projet, l'association s'engageant à poursuivre ses activités en faveur de la promotion de la biodiversité, du respect de l'environnement et du développement durable, notamment auprès des publics de la politique de l'Enfance et de la Petite Enfance ainsi que les écoles de la ville ;
- L'autorisation de déposer un permis de construire relatif à ce projet sur les parcelles AP96 et AP95 situées impasse du Jeu d'Arc.

MARCHES PUBLICS

RAPPORT N°8: Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la Porte Sud de l'Oise- Attribution du marché

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Par délibération n°20 en date du 25 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention entre la Ville de Chambly et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) en date du 7 octobre 2009, portant sur la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la Porte Sud de l'Oise.

Concernant la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de VRD, la procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée le 14 décembre 2009, au niveau national et européen, et a été publiée au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) , au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au Parisien, avec une réponse pour le 26 janvier 2010 – 12 h 00.

Le Jury de maîtrise d'œuvre s'est réuni le 29 janvier 2010 à 18h00 afin de procéder à l'ouverture des offres. Il se réunira à nouveau le 8 février 2010 à 14h30 afin d'émettre un avis quand au choix du titulaire.

Il vous sera en conséquence demandé d'attribuer le marché et d'autoriser la SAO à le signer.